Envoyé en préfecture le 04/04/2024
Reçu en préfecture le 04/04/2024
Publié le 04/04/2024
ID : 081-268101060-20240321-02_2024-DE

Graulhet
Centre Communal
d'Action Sociale

EXTRAIT
- Registre des délibérations
- Conseil d'Administration
du Centre Communal d'Action Sociale

SEANCE DU 21 MARS 2024

Délibération n°02 /2024

OBJET :

CC.A.S.
Demande de subvention
au fonds interministériel de prévention de la délinquance
Actions : soutien à la parentalité et animations au cœur des quartiers

Date de convocation : 14/03/2024	Nombre de membres en exercice : **16**
Présents : 7	Votants : 7

Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation du Mardi 12 Mars 2024, le Conseil d 'Administration du CCAS a été convoqué une nouvelle fois. Le Conseil d'Administration peut délibérer valablement cette fois sans condition de quorum.

L'an 2024, le Jeudi 21 Mars 2024, à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE, légalement convoqué, s'est réuni **en session ordinaire,** à l'Hôtel de Ville de GRAULHET, **sous la Présidence de Monsieur Blaise AZNAR, Président du C.C.A.S.**

Présents : 7
M. Blaise AZNAR, Mme Michelle LAVIT, Mme Chantal LAFAGE, Mme Emilia DOS SANTOS FERRAO, Mme Danièle DESERT, Mme Djamila SOARES PINTO, Mme Hélène CORNU.

Absents avec pouvoir : 0

Absents sans pouvoir : 9
Mme Mireille BOUTIN, Mme Louisa KAOUANE, M. Kamel BATAOUI Kamel, M. Nicolas POSER, Mme Coralie DELON, Mme Katia BALSTER-HALFORD, Mme Evelyne LEFEBVRE, Mme Annie FABRIES, Mme Jacqueline PECH.

Envoyé en préfecture le 04/04/2024
Reçu en préfecture le 04/04/2024
Publié le 04/04/2024
ID : 081-268101060-20240321-02_2024-DE

Monsieur le Président expose le projet de composé de deux actions qui sont :

1- Le soutien à la parentalité : avec la mise en œuvre d'outils ludiques qui facilitent l'organisation de la vie familiale avec pour objectifs de favoriser l'autonomie de chacun des membres de la famille, de limiter la charge mentale des adultes et de prévenir le désengagement ou le burn-out parental.

2 – Activités au cœur des quartiers : l'objectif est de proposé des activités aux habitants des quartiers Politique de la Ville une demi-journée par semaine avec entre autres les participantes des cours de français afin de lutter contre le repli communautaire et travailler le lien social en partenariat avec d'autres structures et repérer des personnes ou famille en difficulté ou situation d'isolement.

L'Etat en tant que partenaire financeur, dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD), finance des projets avec des axes prioritaires. En effet, la stratégie nationale s'oriente notamment vers des actions permettant d'agir au plus tôt dans la prévention auprès des jeunes, d'aller vers les personnes vulnérables pour les protégés et de favoriser la participation des populations dans le cadre de la prévention de la délinquance.

Le coût prévisionnel de ce projet est estimé, à 10 216,00 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'un subvention de 4 216,00 € au titre du F.I.P.D..

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Achats	1 500.00 €	FIPD	4 216,00 €
Location	616,00 €	Fonds Propres	6 000,00 €
Prestataires	2 100.00 €	/	/
Personnel	6 000,00 €	/	/
TOTAL	**10 216,00 €**	**TOTAL**	**10 216,00 €**

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. :

- Approuve la réalisation du projet présenté estimé à 10 216,00 €
- Approuve le plan de financement exposé
- Autorise Monsieur le Président, à solliciter une subvention État au titre du F.I.P.D

- DE DONNER pouvoir au Président du C.C.A.S. pour l'exécution de la présente délibération et engager le C.C.A.S.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE GRAULHET 81300 TARN

Pour extrait conforme,
Le Président du CCAS, Blaise AZNAR.

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse - sis 68, rue Raymond IV BP 7007 - 31068 Toulouse Cedex 07 - dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.
Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien : http://www.telerecours.fr »